

Envoyé: 9 décembre, 2002

À: Boudreault, David

Objet: RE: Projet d'aménagement d'un accès à l'île René-Levasseur par Kruger-Scierie Manic

MRC Manicouagan

6211-05-009

Monsieur,

Après vérification, vous trouverez ci-après les réponses aux questions soulevées par la Commission.

- Du côté sud (continent), la distance entre le quai flottant et la rampe d'accès est bien de 50 m, tel qu'indiqué en page 44 du rapport principal. Il s'agit vraisemblablement d'une erreur de transcription entre le rapport principal et le résumé.
- Du côté nord (Île René-Levasseur), la distance entre le quai flottant et la rampe d'accès est de 500 m. L'échelle de la figure 2.1 du résumé devrait se lire 1 : 28 000 et non 1 : 20 000. Ainsi, le quai flottant devrait être positionné un peu plus au nord-ouest de la rampe nord. Il est à noter que, compte tenu de l'échelle, les quais illustrés sont légèrement surdimensionnés.

En espérant le tout conforme à votre demande, je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Christine Dionne